



DIOCESE DE  
FREIUS-TOULON

Autorisation n° :  
Accordée le :  
Notifiée le :

## DEMANDE D'ACCORD DE L'ORDINAIRE POUR ENFANT(S) A CHARGE D'UNE PRECEDENTE UNION

Selon le can. 1071 « *sauf le cas de nécessité, personne n'assistera sans l'autorisation de l'Ordinaire du lieu : [...] § 3 au mariage de la personne qui est tenue par des obligations naturelles envers une autre partie ou envers des enfants nés d'une précédente union.* »

Moi, \_\_\_\_\_, clerc responsable du dossier de mariage de  
\_\_\_\_\_, (partie concernée)

domicilié(e) sur la paroisse de \_\_\_\_\_

Diocèse de \_\_\_\_\_

**ayant la charge de** (nom, prénom de l'enfant(s) mineur(s) et date de naissance)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

issu(es) d'une union (libre / civile) avec \_\_\_\_\_

atteste que cette personne s'engage à s'acquitter des charges parentales telles qu'elles ont été définies par acte juridique et s'engage à respecter les droits parentaux de la mère / du père de l'enfant(s) mineur(s).

Et

\_\_\_\_\_ (l'autre partie)

Accepte la présence et les dispositions concernant le ou les enfant(s) mineur(s) de son futur conjoint.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Sceau de la paroisse

Signature du clerc